NOUVELLE PROCEDURE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, le système de paiement par carte bancaire sur notre extranet a évolué.

Nous souhaitons vous informer que ce changement intervient dans le but de respecter la norme européenne DSP2, le RGPD (règlement général de protection des données) et lutter activement contre la fraude bancaire.

En effet les paiements devant être obligatoirement sécurisés, le système 3D Secure vous demandera la plupart du temps une autorisation du règlement :

- soit via une validation dans l'application bancaire du client
- soit via un code à rentrer, reçu par sms sur le téléphone portable du client (selon la sécurité définie au préalable par le client avec sa banque pour tous les paiements en ligne).

Deux cas de figure se présentent :

- <u>Vous êtes face au clien</u>t = vous lui demandez la validation directe par sms ou application.
- <u>Vous n'êtes pas face au client</u> = vous avez la possibilité de lui envoyer un lien de paiement sécurisé par email.

En effet si le paiement échoue ou si vous n'êtes pas en contact direct avec le client, le système vous affichera la commande dans "All orders" en statut "CB Pending", afin de vous laisser la possibilité d'agir sans avoir à nous appeler :



Vous pouvez alors:

- cliquer sur PAY pour effectuer un nouveau règlement
- cliquer sur LINK pour générer vous-même un lien de paiement à envoyer au client

La nouveauté importante à retenir :

Une fois la commande réglée (ex : lien de paiement payé par le client), la commande passera <u>automatiquement</u> en payée avec la référence et le voucher sera téléchargeable directement ou le billet à la demande sera édité par nos services et envoyé (sous réserve de disponibilité).

Nous espérons que vous pourrez rapidement vous familiariser avec ce changement. Dans le cas contraire ou si besoin, nous restons bien sûr à votre disposition pour toute question.

MON PETIT PARIS